



Ville de Charleroi
N/REF : CPURB/2018/1237

Avis d'annonce de projet (annexe 25)

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Messieurs Marc Michaël REICHLING-ROBERT Rue du Wainage 39 à 6060 Gilly ont introduit une demande de permis ayant trait à un immeuble sis Rue du Wainage 39 à 6060 Gilly et cadastré 06 C 957 X.

Le projet est de type : construction d'une extension à une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Construction d'une extension à une habitation unifamiliale.

Ecarts au Shéma d'Orientation Local à savoir :

- La façade du bâtiment est obligatoirement édifée au front de bâtisse avant indiqué au plan.
- La hauteur entre parquet et le plafond des pièces d'habitation est au moins de 2,80m pour le rez-de-chaussée et de 2,60m pour les étages.
- La hauteur du bâtiment à partir du niveau du trottoir jusqu'au plafond de la corniche est au moins de 6,40m.
- Les matériaux autorisés pour la façade postérieure (bâtiment principal et annexes) sont les briques spéciales de façade de tonalité rouge, les briques ordinaires de four continu ou de campagne. Les enduits unis pour revêtements de soubassements (hauteur maximum 050m) des seuils de fenêtres, des linteaux des portes et fenêtres.
- Le placement d'un carport en façade avant n'est pas prévu aux prescriptions. - Ecart du schéma d'orientation local

L'annonce de projet se déroule du 04/03/2019 au 25/03/2019.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables à la **MAISON COMMUNALE ANNEXE, PLACE DESTRÉE, 1 À 6060 GILLY – 1^{er} ETAGE - SERVICE URBANISME – Bureau 108** selon l'horaire suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h00 à 15h30
Mardi	Fermé	13h00 à 15h30
Mercredi	Fermé	13h00 à 15h30
Jeudi	Fermé	13h00 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Les bureaux seront fermés le mardi 05/03/2019

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Levêque Marjorie,
Téléphone : (tel. : **071/86.39.39**), mail : info@charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/03/2019 au 25/03/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service Urbanisme, Place Charles II, 6000 Charleroi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@charleroi.be.

En date du 22/02/2019

Le Directeur général f.f. ,
Par délégation

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

(s) Laurence LECLERCQ
9ème Echevin

CONTACT

Levêque Marjorie
Technicien
Au service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée 1
6060 GILLY
T. 071 86 39 27
F. 071 86 39 63